



La vérité gênante concernant les déchets d'emballage au Canada

Ce qui dérange l'industrie de l'emballage plus que tout au monde dans l'éternel débat sur le rôle de l'emballage dans la société est l'absence quasi totale de reconnaissance du but général de l'emballage (destiné à livrer le produit sans encombre et avec efficacité) et le fait que *la plupart* (mais pas l'ensemble) soient complètement recyclables ou compostables. Tout ce que l'on entend de la part des critiques, c'est combien de tonnes d'emballages (choisissez un nombre) se retrouvent dans le flux de déchets.

Le poids est certainement un instrument de mesure utile pour l'élimination et le recyclage, mais il ne permet pas de véritablement mesurer la performance environnementale. Il mesure le poids. C'est la réutilisation des palettes de bois et le recyclage des caisses en carton ondulé (tous deux des matériaux lourds) qui ont permis au Canada d'atteindre sa cible nationale de réacheminement de l'emballage de 50 %.¹

En l'absence de données plus récentes et crédibles, l'enquête nationale sur les emballages menée par Statistique Canada en 1996 reste le meilleur instantané disponible. Elle a offert dépeint un tableau exact de la consommation, de la réutilisation, du recyclage et de l'élimination des emballages dans un large éventail de secteurs d'activité et de foyers canadiens.² Malheureusement, nous n'avons pas d'autres statistiques nationales sur les emballages étant donné que les fonds mis de côté pour mener à bien une enquête ultérieure ont été volés par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) dans d'autres buts. À la place, Statistique Canada mène des enquêtes bisannuelles sur les déchets, enquêtes généralement appelées EIGD (*Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des entreprises et des administrations publiques*).

¹ Le Groupe de travail national sur l'emballage au Canada a reconnu dans son *Rapport final* destiné au Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) que le « réacheminement des matériaux d'emballage *les plus lourds* (bois, papier, verre et acier) peut avoir *un effet disproportionné* sur le résultat général (réacheminement des déchets d'emballage) » (Chapitre 5, *Lacunes du protocole*, page 30, ajout de l'italique). Selon le Tableau 1 des résultats du Système national de surveillance des emballages (SNSE) rapportés au CCME en février 1998, la réutilisation des palettes en bois (1,7 million des tonnes) et le recyclage des emballages en papier, principalement des caisses en carton ondulé (1,3 million de tonnes), représentaient 48,4 % du réacheminement total des emballages (réutilisation et recyclage) en 1996.

² Cet exercice de contrôle mené à bien par Statistique Canada pendant 10 ans, et ses résultats finaux, même s'ils datent quelque peu aujourd'hui, a couvert 31 secteurs d'activité différents de l'économie et 32 types de matériaux d'emballage différents, en utilisant des enquêtes, ainsi que des renseignements tirés des données sur les marchandises du commerce international et une étude nationale concernant le recyclage des emballages domestiques de Statistique Canada. Environ 10 000 études représentant un cadre d'étude total de presque 400 000 entreprises ont été envoyées, avec un taux de réponse de 61 % qui est considéré par Statistique Canada comme « cohérent avec les études similaires ». (*Rapport d'étape*, CCME, pages 6-7). Deux découvertes significatives faites par le SNSE stipulaient que plus de 70 % de tous les emballages consommés au Canada étaient réutilisés ou recyclés et que le recyclage industriel des emballages représentait presque 75 % de tout le recyclage des emballages (Tableaux 1 et 29).

Quel est le problème avec l'EIGD ? Eh bien, le premier problème est qu'elle ne couvre pas « les emballages » à proprement parler, il est donc difficile de tirer une conclusion crédible à ce sujet. Elle couvre plutôt une large gamme de déchets tels que les déchets organiques, les pneus, les débris liés à la construction, à la rénovation et à la démolition, ainsi que les déchets électroniques, les produits blancs, les papiers mélangés, le papier journal et une multitude d'objets recyclables parmi lesquels comptent les matériaux d'emballage (carton ondulé et carton pour boîtes, verre, plastique, métal ferreux, métaux mélangés, cuivre et aluminium). Mais on ne sait pas vraiment quelle quantité de verre, de métaux, d'aluminium ou de plastique appartient réellement à la catégorie des emballages et quelle quantité n'en fait pas partie.

Et si nous espérions tirer des conclusions justes concernant la performance générale de réacheminement des emballages, on omet des éléments d'importance : les palettes en bois, les boîtes et les caisses à claire-voie. Les formulaires de l'EIGD demandent en effet des renseignements sur le bois mais aucun résultat spécifique n'est offert dans les tableaux statistiques publiés. Les palettes en bois étaient le matériel d'emballage consommé en plus grande quantité en 1996 (avec 2,5 millions de tonnes) et avec le taux de réutilisation le plus élevé (69 %).³ En effet, les données de l'EIGD excluent littéralement le deuxième des trois R (réutilisation). On ne fait absolument pas état de la réutilisation des palettes en bois ou des bouteilles de bière et à boissons diverses en verre collectées dans les nombreux réseaux de reprise/de dépôt du Canada.⁴

Les résultats de l'EIGD ne permettent pas non plus de conclure quelle quantité d'emballages est réellement consommée par les Canadiens, quelle quantité est réutilisée ou quelle quantité est envoyée à la décharge. Les seuls renseignements fournis constituent un désassemblage estimatif d'un nombre limité de matériaux d'emballage qui sont « préparés pour être recyclés » et une estimation de la quantité de ces matériaux (au total) provenant de sources industrielles, par opposition aux sources ménagères.

Statistique Canada admet volontiers que les EIGD comportent d'autres limitations méthodologiques. Contrairement à l'enquête nationale sur les emballages de 1996, les EIGD se penchent sur les entreprises de transport dans l'industrie de la gestion des déchets plutôt que sur les véritables générateurs de matériaux d'emballages potentiellement destinés aux déchets (tels qu'une usine ou un supermarché par exemple). Statistique Canada a admis dès 1996 que, en conséquence, « beaucoup du recyclage effectué par le secteur industriel est sous-estimé ». Et, comme on le fait remarquer dans la dernière EIGD : « Ces données n'incluent pas les matières transportées par le producteur directement chez des transformateurs secondaires, comme des usines de pâtes et papiers, sans que n'intervienne aucune entreprise ou administration locale participant à des activités de gestion des déchets ».⁵

Le Conseil de l'environnement des emballages de papier et de carton (CEEPC) a démontré combien ces données manquantes peuvent être capitales. Le Conseil déclare qu'une grande chaîne de supermarchés en Ontario à elle seule envoie plus d'un demi-million de tonnes de papier cannelure par l'intermédiaire d'un transformateur du papier directement à une usine de recyclage chaque année. Une demi-tonne représentait *quatre fois plus* de

³ SNSE, *ibid.* Tableau 1.

⁴ « Ces données ne comprennent pas les matières traitées en vue de leur réutilisation ou de leur revente, qu'il s'agisse de ferraille ou de vieux vêtements qui sont vendus en gros par la suite ou de matières qui sont recueillies par un système de consigne et qui ne sont pas traitées dans un centre de récupération. » Couverture des données, EIGD (2006), page 35.

⁵ EIGD de Statistique Canada, 1996, zone de texte 2.1 Notes sur les données concernant le recyclage, et EIGD, Tableau 4-2.

papier cannelure que ce que toutes les municipalités de l'Ontario réunies ont envoyé au recyclage en 2006.⁶ Mais ce tonnage n'est pas pris en compte dans les EIGD. Et il s'agit juste d'une chaîne de supermarchés, dans une province.

Alors que, ces dernières années, la qualité des données relatives à l'emballage *ménager* s'est largement améliorée dans certaines provinces, l'absence en particulier de données nationales et provinciales exactes et complètes provenant du *secteur ICI* pour les emballages a entraîné plusieurs erreurs d'interprétation communes concernant les déchets d'emballage au Canada. En voici trois :

Erreur d'interprétation n° 1 : l'emballage représente une grosse partie du flux de déchets.

Le Groupe de travail national sur l'emballage a remarqué approuvativement dans son *Rapport final* destiné au CCME que les emballages ne représentaient que 13 % des déchets solides en 1996.⁷ Mais John Gerretsen, le ministre ontarien de l'Environnement, a affirmé publiquement à au moins deux reprises qu'« un tiers » de ce que les Ontariens envoient à la décharge est de l'emballage.⁸

Le ministre, ou le personnel qui a préparé son discours, ne se basent sur aucun fait pour arriver à une telle conclusion. Dans l'EIGD de 2006, sur laquelle le ministre semble s'appuyer dans d'autres parties de son discours,⁹ l'élimination des déchets n'est même pas répartie par groupes généraux de matériaux, alors ne parlons pas de l'emballage. Et si vous suivez la piste du tonnage, la déclaration du ministre signifierait que l'Ontario à elle seule a envoyé 30 % plus d'emballage aux déchets en 2006 que l'ensemble du Canada dix ans plus tôt.¹⁰ De plus, si vous supprimez les tonnages d'emballage placés dans les Boîtes bleues en 2006 et envoyés aux déchets, l'emballage à lui seul, selon le ministre, représenterait presque 45 % des déchets industriels envoyés aux déchets en Ontario cette année-là (y compris les déchets organiques, le papier d'impression et le papier d'écriture, les produits blancs, l'électronique, les pneus, ainsi que les débris de construction et de rénovation). Désolé, mais cela n'est absolument pas crédible.¹¹

⁶ Établissement des droits d'utilisation de Stewardship Ontario, Tableau 1 Génération et Récupération (2008). Les municipalités de l'Ontario ont envoyé 124 807 tonnes de papier cannelure au recyclage en 2006.

⁷ Le Rapport final du Groupe de travail (*ibid*, *Sommaire*, page 2 et Chapitre quatre, *Principales réalisations du Protocole*, page 27). Le SNSE a estimé que l'élimination des emballages équivalait à 2,6 millions de tonnes. Cela ne représentait que 13 % des déchets solides totaux (cette élimination représentait 20,6 millions de tonnes dans l'EIGD de Statistique Canada en 1996, Tableau 2.1, Numéro de catalogue 16FOO23XIE).

⁸ Réception du Conseil de recyclage de l'Ontario : une mise à jour sur la Loi sur le réacheminement des déchets, 19 octobre 2009 et devant 700 professionnels de l'industrie des biens de consommation emballés et de l'emballage durant la quatrième *Walmart Canada Sustainable Packaging Conference*, le 22 avril 2010 au Centre des congrès de Toronto.

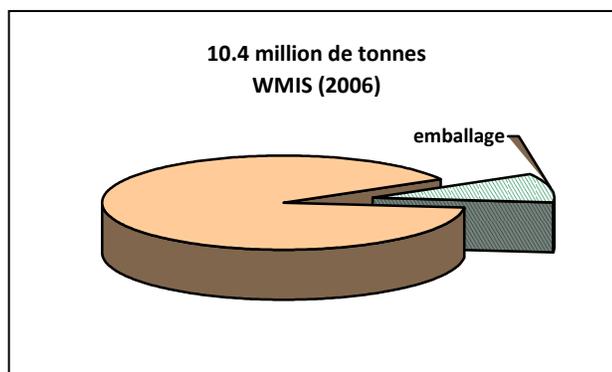
⁹ Le ministre a dit que « Les Ontariens génèrent presque une tonne de déchets par personne par an », ce qui est en conformité avec la génération de 12,8 millions de tonnes de déchets de l'Ontario (ou les 0,94 tonne par tête estimées en combinant les tonnages d'élimination et de recyclage dans l'EIGD de 2006, Tableaux 1.2 et 3). Il a ensuite ajouté que « près de 80 % » de ces 12,8 millions de tonnes (soit 10,2 millions de tonnes) « va à la décharge » et qu'« un tiers de cette quantité (c.-à-d. 3,4 millions de tonnes) est de l'emballage ».

¹⁰ L'ensemble du Canada a envoyé 2,6 millions de tonnes de déchets d'emballage à la décharge ou à l'incinération en 1996 (*SNSE et Rapport d'étape*, Protocole national sur l'emballage, 1996, CCME, janvier 1998, page 4).

¹¹ De la déclaration du ministre qui annonçait 3,4 millions de tonnes de déchets d'emballage totaux, nous déduisons 0,4 million de tonnes provenant des Boîtes bleues ménagères (Établissement des droits d'utilisation de *Stewardship Ontario 2008*, Tableau 1 : *Génération et Récupération pour 2006*), pour que le reste (3 millions de tonnes environ) provienne prétendument

En l'absence de données correctes, une approche plus acceptable serait de supposer que le taux national d'élimination des déchets pour les emballages est le même que celui établi par Statistique Canada en 1996, puis de l'appliquer à la population de l'Ontario en 2006. Cela équivaudrait à une élimination des emballages en Ontario en 2006 d'un tout petit peu plus qu'un million de tonnes... on est bien loin de 3,4 millions de tonnes du ministre.¹² Et si ce million de tonnes d'élimination des emballages est une « estimation » exacte, nous pouvons également estimer que les emballages ont peut-être représenté un peu plus de 10 % de tous les déchets éliminés par l'Ontario en 2006.¹³ Ce 10 % n'est pas très loin des 13 % de déchets solides que les emballages représentaient au niveau national en 1996, et c'est certainement bien plus crédible que la déclaration mystère de 33 % du ministre.

L'emballage représente-t-il seulement 10 % du flux de déchets de l'Ontario ?



Erreur d'interprétation n° 2 : le Canada a des résultats épouvantables en comparaison avec l'Europe

Les Canadiens sont très impressionnés lorsqu'ils s'entendent dire que les Européens ont des taux de « récupération » d'emballages de 70, 80 ou même 90 pour cent. Ce dont ils ne rendent souvent pas compte est que les chiffres de « récupération » élevés de l'Europe incluent généralement les matériaux d'emballage envoyés aux installations d'énergie provenant de déchets. Mais les pays de la Commission européenne (UE) ont également des données de « recyclage » distinctes qui, même si elles ne sont pas toujours équivalentes entre les différents États membres, sont plus adaptées pour effectuer une comparaison avec les performances de recyclage du Canada.

de sources industrielles. L'EIGD 2006 (Tableau 1-2) établit l'élimination des déchets des sources ICI de l'Ontario à 6,7 millions de tonnes, donc les déchets d'emballage de l'ICI desquels le ministre a tiré ses 3 millions représenteraient presque 45 % de tous les déchets ICI éliminés (y compris les déchets organiques, le papier d'impression et le papier d'écriture, les produits blancs, l'électronique, les pneus et les débris de construction et de rénovation).

¹² Pour 1996, le SNSE a utilisé un chiffre de 29 969 000 habitants au Canada. En divisant les tonnages consommés, réutilisés, recyclés et éliminés par habitant, il est possible de déduire des taux par tête (c.-à-d. 297 kg pour la consommation d'emballages, 136 kg de réutilisation par tête, 73 kg de recyclage par tête et 88 kg d'élimination par tête). Ces taux sont ensuite appliqués à la population ontarienne en 2006 à partir du recensement de 2006 (12 160 282 de personnes). En supposant que les Ontariens ont agi de la même manière que les autres Canadiens, cela place l'élimination de l'emballage en Ontario dans l'éventail du million de tonnes (1,07).

¹³ Si l'élimination des emballages avait atteint les 1,07 millions de tonnes et que l'élimination des déchets dans sa totalité pour l'Ontario était de 10,4 millions de tonnes (EIGD 2006, Tableau 1-2), alors la contribution estimée de l'emballage au flux de déchets dépasserait juste les 10 pour cent.

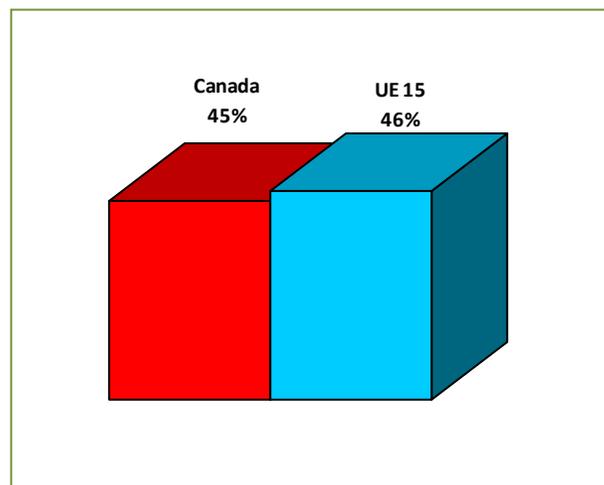
En 1997, lorsque les données canadiennes étaient les plus comparables, le taux moyen de recyclage des emballages pour les 15 pays de la Commission européenne (UE 15) était de 46 pour cent. Le taux de recyclage canadien de l'année précédente était à peu près le même (45 %).¹⁴

L'UE a continué de recueillir et d'analyser des données relatives aux emballages depuis 1997, et même s'il existe différents démentis par rapport à leur qualité,¹⁵ les taux de recyclage ont augmenté progressivement. En 2006, le taux moyen de recyclage des emballages pour l'UE 15 avait atteint les 58 pour cent. Cependant, si vous prenez en compte tous les pays de l'UE (UE 27), la moyenne de 2006 était de 49 pour cent.¹⁶

Malheureusement, comme le Canada, ou plus précisément le CCME, a choisi de ne pas recueillir les données relatives aux emballages depuis 1996, nous ne disposons pas de données nationales sur la génération ou le recyclage des emballages canadiens que nous pourrions utiliser pour déterminer le progrès ou faire des comparaisons. Il existe bien des données partielles, mais elles ne traitent pas des emballages en soi, elles ne sont pas nationales, ou il ne s'agit que de données couvrant les emballages ménagers.

Il n'existe donc aucune preuve démontrant que nous avons des résultats « déplorables » en comparaison avec les Européens (quels que soient les Européens auxquels on se compare) et nous n'avons pas non plus de preuve indiquant que nous faisons mieux qu'eux.

Taux moyens de recyclage des emballages



Sources : NPMS Canada (1996), Commission européenne (1997).

¹⁴ Commission européenne, Recyclage des emballages 1997-2002 sur <http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/1997-2002.xls> : le taux moyen de recyclage des emballages au Canada est tiré des résultats du SNSE de 1996 (Tableau 1) où la génération (consommation moins réutilisation) était de 4,84 millions de tonnes et le recyclage de 2,20 millions de tonnes.

¹⁵ Ceux-ci nous apprennent que les données nationales relatives aux déchets d'emballage ne sont pas comparables dans toute l'UE. Si les chiffres relatifs à la génération n'incluent pas tous les matériaux d'emballage, le taux de recyclage peut souvent sembler meilleur.

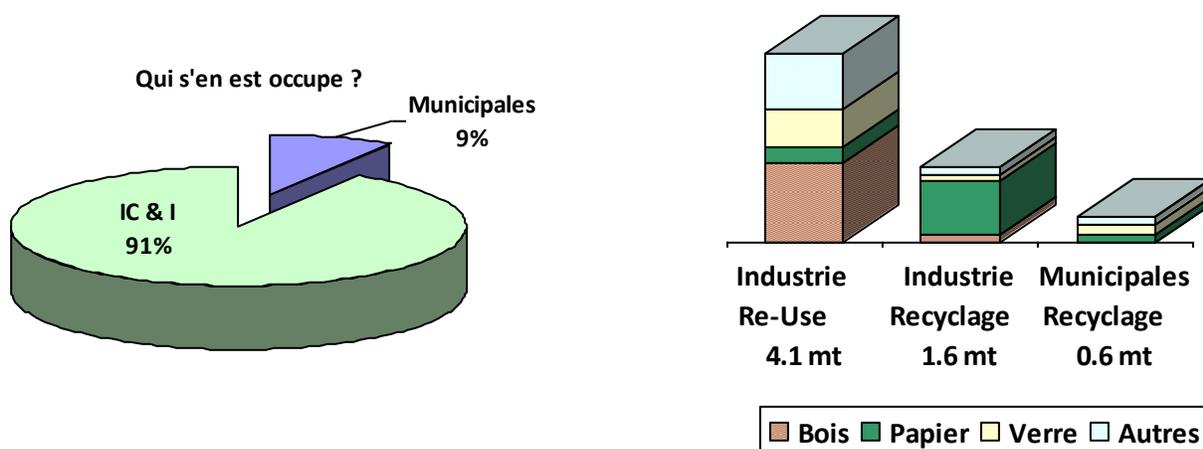
¹⁶ *Un rapport sur la mise en place de la directive 94/62/EC relative à l'emballage et aux déchets d'emballage* rédigé par l'Institute for Environmental Policy/Ecologic, mai 2009 ; Annexe Tableau 2 : Récupération et recyclage totaux (% de déchets d'emballage générés) sur <http://ec.europa.eu/environment/waste/reporting/pdf/Packaging%20Directive%20Report.pdf>. Le taux moyen pour l'UE des 27 en 2006 était de 48,7 % (allant de 10,8 % pour Malte jusqu'à 79 % pour la Belgique). Si les 15 pays de l'UE sont séparés de l'UE 27, la moyenne en 2006 était de 58 pour cent.

Erreur d'interprétation n° 3 : l'« industrie » fait un mauvais travail lors du réacheminement des déchets d'emballage en comparaison avec les municipalités.

La genèse de cette déclaration ou insinuation est encore une interprétation suspecte des données de l'EIGD. Selon l'EIGD en 2006, les Ontariens, par exemple, n'ont réacheminé que 19 % des déchets qu'ils ont générés (l'industrie ayant atteint un taux de réacheminement de 12 % et les municipalités, un taux de 29 pour cent).¹⁷ Mais, bien entendu, *il s'agit là de tous les déchets, pas seulement des déchets d'emballage*. Et nous avons déjà mis en évidence les défauts et les limitations des enquêtes sur l'industrie de la gestion des déchets pour ce qui est de l'emballage. Alors, déclarer ou insinuer, comme l'ont fait certains représentants des municipalités, que l'industrie ne réachemine que 12 % de ses déchets *d'emballage* est clairement faux et trompeur. De plus : 12 % de quoi ? L'EIGD ne vous dit pas la quantité d'emballages utilisés au départ.

En réalité, selon l'enquête nationale sur les emballages, plus de 70 % de tous les emballages consommés au Canada en 1996 étaient soit réutilisés, soit recyclés. L'« industrie » était responsable de 91 % de cela : toute la réutilisation de l'emballage (principalement les palettes en bois et les bouteilles en verre) et 74 % du recyclage des emballages (principalement les caisses en carton ondulé).¹⁸

Réutilisation et recyclage des emballages (1996)



Source: NPMS Tables 1, 29

¹⁷ EIGD 2006 Tableaux 1-2 et 3. Les Ontariens ont recyclé 2,4 millions de tonnes (soit 19 %) de tous les déchets générés en 2006 (12,8 millions de tonnes). On estime que l'« industrie » avait recyclé 0,9 million de tonnes (soit 12 %) sur 7,6 millions de tonnes de tous les déchets générés, et les foyers 1,5 million de tonnes (soit 29 %) de 5,2 millions de tonnes de tous les déchets générés.

¹⁸ SNSE, ibid. Tableau 1. La consommation totale était de 8 905 760 de tonnes, desquelles 70,3 % étaient réutilisées (4 066 284 de tonnes) ou recyclés (2 200 640 de tonnes). Les tonnes de réutilisation étaient allouées à l'« industrie », tout comme 1 636 353 de tonnes sur les 2 200 640 de tonnes de recyclage d'emballage. L'« industrie » était donc responsable des 5,7 millions sur les 6,27 millions de tonnes réutilisées ou recyclées (91 %).

Il est quelque peu hypocrite de ne pas tenir compte des tonnes réutilisées lorsque le gouvernement et les groupes environnementaux mettent autant de pression pour les inclure comme un moyen de « forcer l'industrie à promouvoir la hiérarchie des 3R ». Mais même si nous excluons la réutilisation, l'« industrie » avait une bonne histoire à raconter concernant le recyclage des emballages en 1996.

Nous soupçonnons, mais ne savons pas, que l'« industrie » avait une histoire encore meilleure à raconter en 2006 (ce qui est encore le cas aujourd'hui, tout comme les municipalités devraient être fières de la toute dernière vague de recyclage ménager), mais l'absence de données canadiennes actuelles relatives à la consommation, à la réutilisation et à l'élimination des emballages (ICI et ménagers) est un handicap majeur (et frustrant). Jusqu'à ce que nous ayons une base de données nationale complète qui inclue les données sur les emballages, le débat se poursuivra et les emballages continueront d'être critiqués par les gens mal informés.

*Trouver l'argent des contribuables pour mettre en place une telle base de données n'est clairement pas un problème lorsque l'on parvient à dépenser 1,2 milliard de dollars en trois jours pour la sécurité des sommets des G8/20 ; 1,9 million de dollars pour un centre de presse hébergeant un « faux lac » afin que les journalistes étrangers puissent vivre l'expérience de la région des chalets ontariens depuis Toronto ; 1,2 million de dollars pour que les sandwiches des délégués soient en sécurité ; et lorsque l'on pense que le monopole des casinos et des loteries dirigé par la province (Société des loteries et des jeux de l'Ontario) peut faire étalage d'un demi-million de dollars en envoyant 250 de ses cadres supérieurs à une conférence sur le jeu. *Non, nous avons l'argent, mais juste pas les bonnes priorités.**